

## Procès verbal de Séance

Séance du 25 Avril 2014

L'an 2014, le 25 Avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de MOISENAY s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BADENCO Michèle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/04/2014. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/04/2014.

**Présents** : Mme BADENCO Michèle, Maire, Mmes : BARRE Monique, BRIHI Patricia, GEYER Geneviève, PATAT Joëlle, PETTINARI Sonia, REVEL Sophie, VAROQUI Geneviève, MM : BENASSIS Jacques, DUTERTRE James, GERMILLAC Patrice, SUPPLY Fabrice, TONDU Olivier, TRINQUET Denis

Absent ayant donné procuration : M. PRIMAK Patrick à M. TRINQUET Denis

**A été nommée secrétaire** : Mme BRIHI Patricia

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

**Date de la convocation** : 17/04/2014

**Date d'affichage** : 17/04/2014

### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture de MELUN, le 29/04/2014

### **Approbation du procès verbal de la séance du 15 Avril 2014**

Madame le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'il y a des observations quant au procès verbal de la séance du 15 avril 2014.

Aucune observation n'étant soulevée, celui-ci est adopté à l'unanimité

### **Complément à l'ordre du jour**

Madame le Maire demande à compléter l'ordre du jour par une délibération désignant les délégués à la commission de suivi de site d'élimination de déchets pour le centre de stockage de déchets non dangereux exploité par la société VEOLIA-REP sur le territoire des communes de FOUJU et MOISENAY, ce qui est expressément accepté par l'ensemble du conseil municipal.

### **SOMMAIRE**

1. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013
2. TAUX D'IMPOSITION 2014

3. BUDGET UNIQUE 2014
4. COMMISSION DE SUIVI DE SITE - DESIGNATION DE DELEGUES

## **ORDRE DU JOUR**

### **2014/AVR/19 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu la délibération n° 04 du 10 mars 2014, par laquelle le conseil municipal a approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,

Considérant l'excédent de fonctionnement que présente le compte administratif 2013, soit la somme de 311.751,09 €,

Considérant le déficit d'investissement que présente la clôture de l'exercice 2013 soit la somme de 134.227,66 €,

Considérant l'excédent de clôture des restes à réaliser de l'investissement de l'exercice 2013, soit la somme de 11.718,49 €,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

#### **ARTICLE UN :**

AFFECTE en réserves sous l'imputation 1068 aux recettes de la section d'investissement de l'exercice 2014, la somme de 122.509,17 €

#### **ARTICLE DEUX :**

DECIDE de reporter sous l'imputation 002 aux recettes de la section de fonctionnement de l'exercice 2014, la somme de 189.241,92 €

#### **ARTICLE TROIS :**

PREND ACTE du report sous l'imputation 001 aux dépenses de la section d'investissement de l'exercice 2014, de la somme de 134.227,66 €

#### **ARTICLE QUATRE**

PREND acte du report des restes à réaliser à la section d'investissement de l'exercice 2014, pour une somme totale de 87.242,30 € au titre des recettes et de 75.523,81 € au titre des dépenses.

-----

### **2014/AVR/20 - TAUX D'IMPOSITION 2014**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 04 en date du 12 avril 2013 par laquelle le conseil municipal a déterminé les taux d'imposition 2013,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

## **ARTICLE UN :**

DEICDE de fixer les taux d'imposition, pour l'année 2014, ainsi qu'il suit :

Taxe d'habitation	13.86 %
Taxe foncière bâti	13.82 %
Taxe foncière non bâti	35.69 %
Cotisation foncière des entreprises	20.10 %

## **ARTICLE DEUX :**

DIT que la recette des produits de la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur le bâti, la Taxe Foncière sur le non bâti, la Cotisation foncière des Entreprises et la taxe additionnelle du foncier non bâti, sera inscrite à l'article 73111.

-----

*Madame Geneviève VAROQUI fait remarquer que l'augmentation des bases est plus importante que celle prévue par le gouvernement (pratiquement 2.50 % contre 0.90 % annoncé) ; cette augmentation est en adéquation avec l'apport des constructions nouvelles, notamment celles issues des nouveaux lotissements.*

*Les recettes fiscales de la commune sont également impactées par l'augmentation de la CVAE dont la redistribution aux communes est difficile à expliquer ; il faudra être vigilant sur la situation de nos entreprises locales.*

-----

## **2014/AVR/21 - BUDGET UNIQUE 2014**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n° 05 du 12 Avril 2013 approuvant le budget de la commune pour l'année 2013,

Vu la délibération du conseil municipal n° 04 du 10 mars 2014 approuvant le compte administratif de la commune pour l'année 2013,

Vu la délibération du conseil municipal n° 19 de ce jour décidant de l'affectation du résultat de l'exercice 2013,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

## **ARTICLE UNIQUE :**

ADOPTE, chapitre par chapitre, le budget unique de l'exercice 2013 de la commune, s'équilibrant en recettes et en dépenses à :

- 1.106.842,99 € en section de fonctionnement
- 499.498,55 € en section d'investissement

**VOTE DU BUDGET**  
**DEPENSES / FONCTIONNEMENT**

CHAP	LIBELLE	MONTANT
011	Charges à caractère général	261.560,00 €
012	Charges de personnel	262.360,00 €
014	Atténuation de produits	24.319,00 €
65	Autres charges de gestion courante	304.710,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES GESTION DES SERVICES</b>	<b>852.949,00 €</b>
66	Charges financières	34.720,72 €
67	Charges exceptionnelles	950,00 €
022	Dépenses imprévues	50.000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>938.619,72 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	168.223,27 €
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>168.223,27 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1.106.842,99 €</b>

RECETTES / FONCTIONNEMENT

CHAP	LIBELLE	MONTANT
013	Atténuation de charges	5.900,00 €
70	Produits des services	46.710,00 €
73	Impôts et taxes	652.750,00 €
74	Dotations et participations	160.581,07 €
75	Autres produits de gestion courante	49.660,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES GESTION DES SERVICES</b>	<b>915.601,07 €</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	2.000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>917.601,07 €</b>
002	Résultat reporté	189.241,92 €
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1.106.842,99 €</b>

DEPENSES / INVESTISSEMENT

CHAP	LIBELLE	MONTANT
20	Immobilisations incorporelles	4.318,81 €
21	Immobilisations corporelles	45.900,00 €
23	Travaux en cours	145.918,95 €
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>196.137,76 €</b>
10	Dotations, fonds et réserves	2.933,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	63.676,32 €
020	Dépenses imprévues	25.000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>91.609,32 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>287.747,08 €</b>
040	Opérations d'ordre entre sections	2.000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2.000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>289.747,08 €</b>
	Restes à réaliser 2013	75.523,81 €
	Solde d'exécution négatif reporté	134.227,66 €
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>499.498,55 €</b>

RECETTES / INVESTISSEMENT

CHAP	LIBELLE	MONTANT
10	Dotations, fonds divers et réserves	173.814,17 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	2.700,00 €
TOTAL	RECETTES FINANCIERES	176.514,17 €
13	Subventions d'investissement	67.518,81 €
TOTAL	RECETTES D'EQUIPEMENT	67.518,81 €
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	244.032,98 €
021	Virement de la section de fonctionnement	168.223,27 €
	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	168.223,27 €
TOTAL	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	412.256,25 €
	Restes à réaliser 2013	87.242,30 €
TOTAL	RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	499.498,55 €

-----

*Madame Geneviève VAROQUI absente à la commission de finances, a souhaité avoir des précisions sur les dernières modifications apportées au budget. Celles ci lui sont donc communiquées.*

*Madame VAROQUI souhaite, pour les budgets suivants, avoir en même temps que le document de travail, les annexes relatives à l'état de la dette ainsi qu'aux organismes de regroupement auxquels adhère la collectivité. Il en est pris acte.*

*Par ailleurs, il est fait remarquer que les subventions ne sont pas listées. Madame BADENCO lui confirme qu'il s'agissait effectivement d'une pratique sur la commune, mais qu'à l'avenir, les allocations des subventions aux associations municipales ou d'intérêt général seront examinées en même temps que le budget de l'exercice ; pour cette année, les dossiers de subvention ne sont pas encore tous revenus, leur étude sera donc reportée à une prochaine commission pour être effective au prochain conseil municipal.*

*Sur la dette, Madame VAROQUI précise qu'en raisons des taux d'intérêts actuellement pratiqués, il serait judicieux de contacter les prêteurs (il s'agit de la Caisse d'Epargne pour cinq emprunts et de Dexia pour les deux autres) afin d'envisager une renégociation. Il en est pris acte.*

*Madame VAROQUI interpelle le conseil et s'interroge sur la nécessité de passer un contrat avec un architecte d'intérieur dans le cadre de l'extension de la mairie, projet inclus dans le nouveau contrat rural.*

*Madame BADENCO précise que le projet tel qu'il a été monté, ne répond que partiellement aux problématiques soulevées par l'inaccessibilité de certains bureaux dont le sien, aux personnes à mobilité réduite et par le manque de place pour les services administratifs.*

*Monsieur Denis TRINQUET rappelle qu'il a toujours été contre ce projet d'extension dans la mesure où l'aménagement de l'existant n'est pas pris en compte.*

*Madame Patricia BRIHI confirme qu'il s'agit là d'une "verrue" qui ne résoudra rien des problèmes actuels.*

*Madame BADENCO souhaite que ce projet soit revu, ce qui semble possible puisqu'au lendemain des élections, le Conseil Général de Seine et Marne lui a demandé si elle souhaitait que le contrat rural soit conservé tel qu'il avait été adopté ou si des modifications étaient envisagées.*

*D'ailleurs, il faudra bien le revoir puisque l'une des trois opérations qui avaient été prévues, c'est à dire l'éclairage du clocher et du parvis a déjà été fait partiellement par l'ancienne municipalité, sans avoir recours audit contrat et donc sans obtention des subventions octroyées sur ce projet.*

Sur l'extension de la mairie, Monsieur Olivier TONDU pense qu'avant d'engager de telles dépenses (plus de 226.000 €) le recours à un architecte d'intérieur peut être effectivement envisagé.

Quant à la dépense envisagée sur sol d'autrui (reconstruction partielle du mur d'enceinte de la propriété de M. et Mme LAPPEREAU) Monsieur TONDU demande si la mise en cause du maître d'oeuvre ayant suivi les travaux du dernier triennal de voirie est bien envisagée.

Madame BADENCO confirme qu'un courrier lui est adressé.

-----

## **2014/AVR/22 - COMMISSION DE SUIVI DE SITE - DESIGNATION DE DELEGUES**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération numéro 2014/AVR/01 en date du 04 avril 2014 relative à l'élection de Madame le Maire,

Vu la délibération numéro 2014/AVR/03 en date du 04 avril 2014 relative à l'élection des adjoints au maire,

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'un membre délégué et d'un membre suppléant à la commission de suivi de site d'élimination de déchets pour le centre de stockage de déchets non dangereux exploité par la société VEOLIA-REP sur le territoire des communes de FOUJU et MOISENAY,

Considérant l'avis favorable de tous les élus présents pour procéder à un vote à main levée,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

### **ARTICLE UNIQUE :**

DIT que les membres élus à la commission de suivi de site (CSS) d'élimination de déchets pour le centre de stockage de déchets non dangereux exploité par la société VEOLIA-REP sur le territoire des communes de FOUJU et MOISENAY, sont les suivants :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
<b>TRINQUET Denis</b>	<b>VAROQUI Geneviève</b>

### **Questions diverses :**

Madame Geneviève VAROQUI : Peut on envisager une adresse mail en mairie pour chacun des conseillers municipaux : en l'état actuel du site, ce n'est pas faisable mais un rapprochement auprès de l'opérateur de téléphonie va être envisagé en ce sens.

Madame Geneviève GEYER : Suite à la première réunion du comité syndical du Syndicat Intercommunal de la Perception du Châtelet en Brie, le bureau a été désigné. Ce mardi 29 avril, une seconde réunion est envisagée aux fins d'adoption du budget. Une visite du logement situé au dessus de la Perception et qui se trouve actuellement vacant sera organisée au préalable ; celui ci a fait l'objet d'importants travaux suite aux dégradations faites par les anciens locataires qui en outre, ont laissé un impayé très important. Il est demandé aux mairies membres du syndicat d'afficher la mise en location de ce 5 pièces remis à neuf, au loyer envisagé de 1.150 € (hors charge de 60 € environ) ; ce loyer toutefois pourrait descendre à 800 € selon la solvabilité du locataire. Le conseil avoue son incompréhension sur la démarche.

Madame Patricia BRIHI : rappelle le prochain spectacle à l'espace multiculturel pour ce samedi 03 mai et que la présence des conseillers et des membres de la commission "animation" est vivement conseillée ; A ce titre, la commission "animation" se réunira lundi soir à 19h30.

Désignation des délégués communautaires aux différentes commissions : A l'unanimité, les conseillers décident de désigner les délégués aux différentes commissions communautaires parmi l'ensemble des conseillers sans s'en tenir aux trois délégués élus lors du scrutin des 23 et 30 mars 2014.

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 22 heures.**

En mairie, le 29/04/2014  
Le Maire  
Michèle BADENCO



*Badenco*